

ANNEE 2026

**SEANCE PUBLIQUE
DU 8 JUIN 2026**

Délibération n°

2026039

Date de convocation : 03/06/2026

Date d'affichage : 15/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-six, le 8 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 juin 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Lucas MIRAMONT, Jean-Baptiste HALTY, François PERROY, Olivier PEREZ, Christian PERNOT.

Mmes, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Nathalie HARAN, Karine MONTEILLET, Karine GASSUAN, Carole NAZABAL, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS.

Absent – e - s excusé e s : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Michel VARNIER (pouvoir à Mme Sophie ANDRAULT).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

OJ n°1 : Reconduction de l'aide à l'achat de systèmes de protection contre les inondations

Rapporteur : Madame LE CAM Gwénael, Conseillère Municipale en charge de la gestion des risques naturels

Dans le cadre des actions permettant la protection des biens et des habitations situées sur la zone P.P.R.I, Monsieur le Maire propose de reconduire en 2026 le programme de soutien financier visant à acquérir, conserver et mettre en place des systèmes de protection individuel contre les inondations.

Considérant que la commission travaux a étudié le sujet et proposé la présente solution ;

Considérant les délibérations annuelles précédentes prises en ce sens le 4 mars 2020 ; le 27 Janvier 2021 ; le 31 Janvier 2022 ; le 30 Janvier 2023 ; le 30 Janvier 2024 et le 13 Février 2025, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler ce dispositif de subvention sur l'année 2026 et de réévaluer le montant plafonné.

- APRES avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
- APRES en avoir délibéré,
- Le conseil municipal,
- VALIDE la reconduction sur l'année 2026 d'une subvention équivalente à 50% maximum du montant facturé pour l'acquisition et la pose par un professionnel des équipements de lutte contre les inondations. Cette aide sera plafonnée à 3 000,00 € TTC par habitation.

Il est précisé :

- Que les investissements de protections installées et facturées du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 sont éligibles à la présente subvention ;
- Que le versement de la subvention intervient après avis de la commission communale compétente et sur présentation de factures acquittées établies au nom du demandeur pour les investissements réalisés ;
- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2026 en section de fonctionnement.

Fait à Bassussarry, le 8 juin 2026.

La secrétaire,
Mme Marie GRABET DIT BOUCHET

Le Maire,
Yannick BASSIER

